

ASSEMBLÉE NATIONALE9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

N° CL385

AMENDEMENT

présenté par

M. Philippe Vigier, rapporteur, M. Gosselin, rapporteur Mme Youssouffa, rapporteure et
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la première phrase de l’alinéa 175, substituer aux mots :

« porte l’engagement d’un renforcement de »

les mots :

« s’engage à renforcer ».

II. – En conséquence, compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« , qui demeure une priorité absolue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La construction d'un second hôpital à Combani a été annoncée par le Président de la République en 2019 et confirmée par la Première ministre Elisabeth Borne lors de sa visite sur le territoire en décembre 2023.

Le présent amendement réaffirme que la construction d'un second hôpital à Combani demeure une priorité absolue et que les travaux doivent avancer en parallèle de la reconstruction du centre hospitalier de Mayotte.

Une enveloppe budgétaire de 163 millions d'euros en AE est prévue : 10 millions d'euros au titre de la planification sur la période 2025-2027 et 153 millions d'euros au titre de la construction du site sur la période 2028-2030.